

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR :

- Demande de D.E.T.R 2019 ;
- Loyers Boulangerie et Bureau Rue de la Gaîté ;
- Urbanisme :
 - D.I.A ;
- Avis sur enquête publique portant sur dragage d'entretien du chenal, des ouvrages portuaires et gestion des sédiments ;
- Questions diverses.

Présents: Mmes Goutte, Bernaud, Guénais, Braud,
MM.Venancy, Gaudinière, Picard , de Boisséson .

Absents excusés : Mmes Germain, Barras (pouvoir à Mme Guénais), M. Girault
et M.Baudet (arrivé à 20h15)

Le Conseil Municipal s'est réuni **jeudi** 17 janvier 2019, à 20 heures dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des Conseillers et demande l'approbation du précédent compte-rendu de réunion de Conseil. Celui-ci est adopté à l'unanimité .

- Demande de D.E.T.R 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :

Madame Goutte passe la parole à M.Gaudinière, qui présente le dossier de l'Ancienne Mairie
Le bâtiment se dégrade, il n' y a pas d'acheteur et il faut prendre une décision.

La réhabilitation s'impose et l'installation d'un élévateur extérieur est prioritaire, pour la mise en
accessibilité (personnes dites à mobilité réduite).

Les devis demandés font état de 38 595,13 € HT, soit 41 667,49 € TTC , concernant la fourniture et
pose d'un élévateur. La subvention demandée serait égale à 35% du montant des travaux HT.

La C.A.F. pourrait verser 40% d'aide supplémentaire, puisque c'est un Etablissement Recevant du
Public(E.R.P).Le plan de financement serait le suivant :

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes:</u>
élévateur : 38 595,13 € HT,	D.E.T.R : 13 508,29 € (35%) } 75%
T.V.A : 3 072,36 € HT,	C.A.F : 15 538,05 € (40%) } d'aides
	Autofinancement : 12 621,15 €
TOTAL : 41 667,49 € TTC	TOTAL : 41 667,49 €.

Mme Bernaud demande que les Associations présentes dans le bâtiment, paient un loyer, car la
Commune va engager au moins 300 000 € de frais de réhabilitation....Sujet qui sera débattu en son
temps.Il sera possible de fractionner les travaux (huisseries,électricité, chauffage).... sur plusieurs
années et les factures acquittées seront ultérieurement remboursées à la Commune.

Arrivée de M.Baudet, à 20h 15. Le débat reprend .Doit-on vendre ? Demander des
subventions ?

M.Picard souhaite vendre, si un potentiel acheteur se présente .

M.Gaudinière précise que les deux démarches (projet d'élévateur et vente) peuvent être menées
en parallèle. La réhabilitation représente un engagement financier lourd pour la Commune, au profit
des Associations.

**Délibération de demander une subvention (D.E.T.R), approuvée à l'unanimité(10 voix
pour,dont un pouvoir).**

- Loyers Boulangerie et Bureau Rue de la Gaîté:

Le loyer de la **Boulangerie**, depuis le 1er mai 2018, est de 550 € HT .Il n'a pas subi d'augmentation
l'an dernier et le boulanger demande à ce qu'il ne soit pas augmenté non plus, cette année.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir) pour 550€.

Le loyer **du Bureau**, Rue de la Gaîté, ne bénéficiant pas de branchement électrique à la date souhaitée, la réflexologue plantaire a été relogée temporairement au Local Interassociatif. Elle aurait souhaité une baisse du montant du loyer (fixé à 190 €). Cependant, elle a utilisé le chauffage, l'eau et l'électricité du Local, pendant le mois de décembre 2018. Le Conseil décide de ne pas baisser le montant du loyer.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir) de laisser le loyer à 190€ pour le mois de décembre 2018 .

- *Urbanisme* :

D.I.A. :

3 Demandes d'Intention d'Aliéner ont été déposées :

20, Route de l'Estuaire (bâti)

49, Route de l'Estuaire (bâti),

21, Rue de la Taillande (bâti).

Ces immeubles, ne représentant pas d'intérêt pour la Commune, la renonciation est actée.

Délibération approuvée à l'unanimité pour la renonciation de chacun des trois biens (10 voix pour, dont un pouvoir).

- *Avis sur enquête publique portant sur dragage d'entretien du chenal, des ouvrages portuaires et gestion des sédiments* :

Le dragage étant vital, les interventions sont à faire. L'Association des Maires n'envisage ni cahier de doléances, ni enquête publique.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir) de donner un avis favorable.

- *Questions diverses* :

- L'appartement situé au-dessus de chez l'assureur, M. Laclau, est maintenant libre. Après visite des locaux par les 3 Adjointes, constat est fait que des travaux de rafraîchissement de peintures, double vitrage, et sécurisation de la terrasse, sont nécessaires et seront faits en régie par les Agents Techniques de la commune .

- Rue Chardonnet: les barrières de police ont été enlevées par le Conseil Général de la Gironde . Les travaux sont terminés depuis ce jour (17 janvier 2019).

- Green Bike VTT: un parcours, avec piste VTT va être créé sur Plassac. Mmes Goutte, Braud et M. Venancy sont allés sur place, en compagnie du Président de l'Association et de deux journalistes (Haute Gironde et Sud-Ouest). Nettoyage et élagage ont été faits par l'Association; cependant certains endroits présentent une certaine dangerosité qu'il sera bon de sécuriser . Une convention a été signée entre la Commune et l'Association. La sortie VTT aura lieu le samedi 2 juin prochain.

- Comité des Fêtes : **Mme Goutte** donne lecture d'une lettre signée des 2 Co-Présidents du Comité des Fêtes, demandant le local des Roses d'Automne. Mme Simone Vacher souhaite le libérer et céder le matériel au Comité des Fêtes. Il lui est conseillé de stipuler par écrit, une lettre de renonciation.

- Escrime : Les travaux continuent et avancent bien. Les organisateurs souhaiteraient commencer les cours en mars 2019, si tout va bien. **M. Gaudinière** précise que le plafond est fini, l'électricité va être raccordée, un compteur Linky va être apposé, les rangées de luminaires, ainsi que les portes vont être installées et le plancher, restauré à certains endroits.

- Place de l'Eglise: **M. de Boisséson** demande des nouvelles. **M. Gaudinière** répond qu'on attend le résultat des fouilles réalisées par l'I.N.R.A.P. (Institut National des Recherches Archéologiques Préventives)...deux mois après l'intervention, soit, vers mi- février, le verdict devrait être connu. Les tranchées prévues n'ont pas été faites, mais de grandes fosses ont été creusées. ! **M. Gaudinière** ne voudrait pas que les réunions faites soient sans aboutissement.

Le Conseil Général doit s'occuper du mur...c'est en attente .

- Pelouse Villa Mathilde : **M. Baudet** demande que ce coin de pelouse devienne d'ici 2020, un parking avec haies végétales et goudron pour les escrimeurs, l'assureur et le futur locataire du nouveau logement.

- Marché de Noël : **M. Baudet** regrette que cette manifestation n'ait pas eu lieu Place du Rey, sous

prétexte de contraintes anti-terroristes de la Sous-Préfecture, suite à l'attentat de Strasbourg. Elle aurait pu avoir lieu, **Mme Braud** ayant proposé le local interassociatif... mais il aurait fallu fouiller les visiteurs et le Local Interassociatif était moins bien situé que la Place du Rey.

- Gilets jaunes: **M. Picard** demande pourquoi la Commune de Plassac n'a pas mis à disposition un cahier de doléances. Mme Goutte répond que la date limite est dépassée et que les administrés sont dirigés vers Mme la Députée, s'ils ont des doléances à demander.

- Permis de louer : la C.C.B. veut instaurer un permis de louer (pour permettre de lutter contre l'insalubrité, peut-être)? **M. Baudet** s'interroge afin de savoir si ce permis va devenir obligatoire pour toutes les communes ...et qui va être chargé de faire les inspections pour constat d'insalubrité? Fonctionnaires de l'Administration ? Maire ? Le Conseil poursuit le débat sur l'opportunité de cette nouvelle procédure, car le problème est très récurrent partout...il n'y a pas assez de logements ! **Mme Bernaud** reste dubitative, quant aux assistantes sociales..Les propriétaires devraient être obligés de louer des logements décentes...et les locataires ne devraient pas être obligés de signer pour être mal logés..**M. Gaudinière** demande QUI peut déterminer si des travaux sont finis ou à faire ? Ce sujet de permis de louer devrait être débattu en C.C.B, en février ou mars.

- Tracteur à vendre : **M. Picard** demande si on peut vendre le vieux tracteur (environ 4 000€). Il faudra en reparler lors d'un prochain Conseil, le prévoir au Budget Primitif ainsi que l'achat d'une sarclieuse pour le cimetière (environ 3 800 €).

- Travaux :**M. Venancy** a fait faire des devis pour la réfection de l'appartement au-dessus de chez l'assureur. La terrasse doit être sécurisée par la pose d'un nouveau garde-corps.

- Marathon des Vins de Blaye : **Mme Braud** demande la liste des Conseillers bénévoles pour le Marathon des Vins de Blaye, prévu pour le samedi 11 mai 2019.Elle va faire un courrier aux Présidents d'Associations.

- Elections Européennes du 26 mai 2019:il va falloir prévoir le planning des tours de scrutin.

- Ecole: **Mme Braud** annonce que la Commune a pu être éligible à une subvention de 1 500 € de dotation de livres de bibliothèque pour l'Ecole ;

- Suite à la demande du Conseil de Parents d'élèves, les Enseignants ont demandé des devis pour des séances à la piscine de Braud et Saint Louis. municipalité prendrait en charge les transports(aller et retour) et la Coopérative Scolaire, les entrées...à suivre...

- **Mme Braud** constate qu'il y a un réel gaspillage dans l'utilisation des papiers toilette et essuie-mains. Elle en a fait la remarque aux personnel enseignant et municipal.

Elle confirme l'installation de la réflexologue plantaire, Mme Hardy à l'ancien Bureau, Rue de la Gaîté, depuis le 14 janvier 2019.

- Enfin, **Mme Goutte** livre les dates des prochaines réunions :

24 janvier 2019: Commission Port à 18 heures 30, Local Interassociatif ;

29 janvier 2019: Commission pour l'attribution de subventions aux Associations à 18 heures ;

29 janvier 2019: Commission Voirie, à l'issue de la Commission Subventions Associations ;

18 février 2019: Commission Finances, à 20 heures : prévisions de ce qu'il est possible de faire ;

19 février 2019 : Commission Communale des Impôts Directs ,à 14 heures, pour les personnes concernées.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 heures 50.

La Secrétaire de Séance,

M-C Braud.